

Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels

*Institutional discourse analysis and comprehensive sociology : the beginning of
an anthropology of institutional discourses*

*Análisis del discurso institucional y sociología comprensiva : hacia una
antropología de los discursos institucionales*

Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv



Édition électronique

URL : <http://mots.revues.org/8423>

DOI : 10.4000/mots.8423

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2003

Pagination : 125-145

ISBN : 2-84788-027-5

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv, « Analyse du discours institutionnel et sociologie
compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique*
[En ligne], 71 | 2003, mis en ligne le 05 mai 2008, consulté le 01 février 2017. URL : <http://mots.revues.org/8423> ; DOI : 10.4000/mots.8423

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© ENS Éditions

Claire OGER[°]
Caroline OLLIVIER-YANIV^{°°}

Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels

Les institutions, loin d'avoir cette existence immédiate, identique pour tous, [...] ont en fait des visages multiples inhérents à la relation que chaque classe d'individus entretient avec elle en fonction de ses enjeux.

Bernard Lacroix, 1992¹

Les réflexions qui suivent constituent la troisième étape d'un travail commun², qui porte sur les relations entre l'institution militaire et les médias et auquel nous avons souhaité donner une dimension réflexive : plutôt qu'à une division du travail entre disciplines, c'est en effet à une confrontation des résultats, mais aussi des méthodes et des concepts que nous tentons de nous livrer. Bien plus, ces relations interdisciplinaires nous semblent pouvoir être formulées sous la forme d'échanges entre analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive³, lesquels permettraient de dépasser les simples « importations » entre champs de recherche.

[°] CREC- Saint-Cyr. CEDITEC-E.A. 3119.

^{°°} Université Paris-XII, CEDITEC-E.A. 3119.

1. « Le politiste et l'analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République ? », 1992, dans B. Lacroix et J. Lagroye (dir.), *Le président de la République – Usages et genèses d'une institution*, Presses de Sciences po.

2. Cet article reprend et développe le texte d'une communication proposée aux journées du GRAM (Groupe d'Analyse des Médias, SFSIC) le 15 mars 2002.

3. Selon les termes de M. Weber, 1995, *Économie et société – Les catégories de la sociologie* (tome 1) (1956), Paris, Pocket-Agora.

Cette direction nous a été suggérée par une première étape de ce travail, menée avec Marie-Anne Paveau, au cours de laquelle nous nous étions attachées plus particulièrement aux relations professionnelles entre journalistes et militaires telles qu'elles étaient évoquées par les militaires⁴.

C'est cette problématique qui nous a ensuite conduites à réfléchir sur les résonances que produisaient les rapprochements entre deux de nos corpus : un corpus d'entretiens suscités et recueillis par Caroline Ollivier-Yaniv auprès des anciens chefs du SIRPA⁵, et un corpus de textes institutionnels (qui comportaient des documents internes à l'institution et des articles de la presse militaire) étudié par Claire Oger⁶.

L'examen réflexif de nos résultats produisait en effet un éclairage nouveau : il permettait de rendre compte, au moins en partie, des phénomènes de tension et de contradiction (dénégations, doubles contraintes...) qui caractérisent le discours militaire sur les journalistes. Au risque de simplifier, résumons en disant que les modalités de recueil de l'entretien facilitaient l'évocation de relations professionnelles et personnelles routinisées, voire socialement valorisantes, entre les chefs militaires chargés de la communication de la défense et les quelques journalistes de défense bien connus d'eux. Le discours institutionnel portait plus nettement la marque des contraintes collectives qui pèsent tant sur l'énonciation de prescriptions officielles que sur les échanges entre les militaires (envisagés collectivement comme institution ou comme communauté) et l'ensemble des professionnels des médias (envisagés de manière anonyme au travers de leur fonction et de leurs pratiques).

Ainsi le rapprochement des corpus conduisait à s'interroger sur la manière dont les deux méthodes mobilisées constituaient des « dispositifs d'écoute »⁷ différents et complémentaires : les modalités de recueil induisent une distribution différente entre ce qu'on pourrait appeler par approximation

4. Pour un accès à ces travaux, on pourra se reporter à leur publication dans la revue *Langage et Société* 94, décembre 2000, Paris, MSH : « Les frontières discursives de la militarité » de M.-A. Paveau, « De l'esprit de corps au corps du texte – Cohésion militaire et dissolution journalistique » de C. Oger et « Quels "professionnels" de la communication et des relations avec les médias à la Défense ? Carrière militaire et communication » de C. Ollivier-Yaniv.

5. Service d'information et de relations publiques des armées (juillet 1977 - mars 1998).

6. C. Oger et C. Ollivier-Yaniv, 2001, « Approches du discours militaire sur la communication ; analyse du discours institutionnel et entretiens ethnographiques », *Actes du 12^e Congrès National des Sciences de l'Information et de la Communication*, SFSIC, Paris, p. 157-164.

7. B. François et E. Neveu, 1999, *Espaces publics mosaïques ; acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 6.

le discours «individuel» des acteurs et le discours «collectif» de la communauté et/ou de l'institution militaires⁸.

Après avoir présenté nos approches respectives, puis la manière dont elles proposent des inclusions inversées du discursif et du social, nous les aborderons successivement en essayant de montrer quel peut être l'apport de la sociologie à l'analyse du discours et celui de l'analyse du discours à la sociologie.

Deux approches de l'institution en discours

Les cercles de l'institution

Le terme d'institution appelle tout d'abord un commentaire : nous considérons que les définitions du terme *institution* se déploient en cercles concentriques autour d'un cœur constitué par une définition juridique restrictive :

– Nous entendons par «discours institutionnel», au sens strict, le discours produit officiellement par un énonciateur singulier ou collectif qui occupe une position juridiquement inscrite dans l'appareil d'État, qu'il soit fonctionnaire ou représentant politique.

– Au-delà, un deuxième cercle comprend le discours produit par les mêmes énonciateurs en dehors des contextes officiels (exemple : le discours produit par un ministre dans le cadre d'interviews avec des journalistes, par un chef militaire en activité dans un entretien avec un chercheur, par un militaire dans les «libres opinions» du magazine *Armées d'aujourd'hui...*).

Il est important de distinguer ces deux cercles, car à notre sens, le statut de ces deux discours n'est pas le même : seul le premier a véritablement une valeur performative au sens où il peut comporter des conséquences juridiques, y compris des formes de coercition. La distinction n'est donc nullement de pure forme.

– Un troisième cercle pourrait comprendre le discours produit par des énonciateurs similaires dans des contextes moins contraints (militaires en retraite s'exprimant dans la revue *Le Casoar*, revue de l'association privée des anciens saint-cyriens, ou récemment dans *Libération* – général Mer-

8. Cette distinction doit bien sûr être nuancée puisque le discours individuel est pris dans l'institution et que derrière la voix collective et apparemment anonyme de l'institution se trouvent les individus qui occupent les quelques places d'où émane le discours officiel...

cier – témoignages de hauts fonctionnaires sur leurs fonctions passées comme celui de Simon Nora dans *Le débat*).

– Enfin, au sens large, le discours institutionnel (institutionnalisé et institutionnalisant) peut comprendre l'ensemble des discours que l'on peut considérer à des degrés divers comme des discours « autorisés » dans un milieu donné, sans référence nécessaire à l'État (productions des syndicats, des états-majors des partis politiques, chartes des associations professionnelles, programmes et règlements d'écoles privées...) ⁹.

Par conséquent, *institution* peut en venir à désigner l'ensemble des contraintes qui pèse sur l'exercice de la fonction énonciative :

Par « institution », on n'entendra pas seulement ces structures exemplaires que sont l'armée ou l'Église, mais plus largement, tout dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut et doit dire, les circonstances d'énonciation légitimes pour un tel questionnement (D. Maingueneau) ¹⁰.

L'analyse du discours institutionnel

Une telle conception conduit à solliciter des corpus emboîtés, correspondant aux divers cercles du discours institutionnel, qui peuvent être confrontés les uns aux autres sans que soit oubliées les discontinuités entre les différentes positions énonciatives que nous venons de définir.

Le travail mené par C. Oger se place dans la perspective d'une analyse du discours (AD) qui mobilise notamment le concept de formation discursive tel qu'il a été reformulé par D. Maingueneau. Il consiste principalement à étudier des textes institutionnels prescriptifs (méthodes, rapports de jurys, règlements, directives...) pour en dégager les traits d'un modèle discursif (et cognitif) ¹¹ propre à une communauté donnée : il s'agit dans un premier temps de dégager un ensemble de traits cohérents formant une

9. Voir la notion de « groupement social légitimé » chez M. Douglas, et ses corollaires le « collectif de pensée » (moins contraignant) et le « style de pensée » (plus contraignant), empruntés à Fleck. Par ailleurs, Fleck analyse également la structure interne des groupes en termes de centre (élites) et de périphérie (qui reprend les idées de l'élite). M. Douglas, 1999, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, p. 37.

10. 1991, *L'Analyse du Discours ; introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, p. 18.

11. Les points plus particulièrement étudiés sont ceux qui se trouvent à l'articulation du discursif et du cognitif (notions de « plan » et de « méthode », métaphores privilégiées, reformulations, modalités de l'argumentation par autorité et interdiscours légitime).